



Communiqué de presse

Paris, le 3 octobre 2019

FTPA conseille Synvance pour l'acquisition du groupe Manessens

FTPA a conseillé Synvance, acteur français du Conseil en Management et des Technologies, dans le cadre de l'acquisition du groupe Manessens, acteur de référence dans les solutions ERP SAP.

Ce rapprochement s'inscrit dans la stratégie de développement du groupe Synvance qui atteint désormais une taille critique avec 250 consultants et 35 M€ de chiffre d'affaires attendus en 2019, tout en devenant un acteur de proximité au service de ses clients.

Créé en 2006 et reconnu pour son savoir-faire dans la transformation digitale des entreprises, le groupe Manessens, dont le siège social est à Nantes, vient ainsi accélérer la croissance de Synvance, avec qui il partage la même culture d'entreprise.

Conseils de l'opération :

Conseils de l'acquéreur :

FTPA Avocats :

Coralie Oger (associée), Audrey Thomas (collaboratrice), Jean-Baptiste Afchain (collaborateur)

Conseils des vendeurs :

Cornet Vincent Segurel :

Matthieu Guignard (associé), Aurélie Richard (collaboratrice)

A propos de FTPA :

FTPA est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et traite les dossiers stratégiques de nombreuses sociétés qui lui font confiance.

Fondé en 1972, FTPA réunit une équipe de près de 60 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés cotées ou non, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes.

Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires.

Contact presse :

ELIOTT & MARKUS

Ezgi Ozen

Tel : 01 53 41 41 92 / e.ozen@eliott-markus.com